

RESTAURANT SCOLAIRE

GARDERIE

ACCUEIL DU MERCREDI

AIDE AUX DEVOIRS

# GUIDE PÉRISCOLAIRE

2022 / 2023

# ACTIVITÉS



7h30 > 8h50

## GARDERIE DU MATIN

**La commune offre aux enfants la possibilité de bénéficier d'un temps calme avant le début de la journée scolaire. Les enfants sont accueillis dès 7h30.**

Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour faire des jeux calmes et se réveiller tranquillement.

L'encadrement est assuré par des agents territoriaux et animateurs que les enfants connaissent bien car ils sont présents tout au long de leur journée.

Accueil du matin en  
Maternelle & en  
Primaire

12h > 13h30

## RESTAURANT SCOLAIRE

**La pause méridienne s'étend de 12h à 13h30.**

**Au-delà du repas, c'est un temps de détente pour les enfants durant lequel ils peuvent jouer dans la cour.**

Les repas sont préparés par un traiteur.

Les menus sont affichés dans l'école, en cantine et en garderies et sont consultables sur le site internet <https://mairie-vendeville.fr>

Cantine à l'étage de  
l'école maternelle



### LES REPAS

A l'inscription, possibilité de trois choix de régime alimentaire :

- Traditionnel
- Sans porc
- Sans viande

### LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

**Tout problème d'allergies alimentaires ou autres, doit impérativement faire l'objet d'un P.A.I.**

L'équipe d'encadrement peut ainsi porter une attention particulière à l'enfant et surveiller le déroulement du repas, ou encore administrer un traitement.



16h30 > 18h30

## **GARDERIE DU SOIR**

**Après l'école, les enfants peuvent rester à l'accueil du soir.**

Tous les enfants reçoivent un goûter fourni par la commune. Ils sont accueillis jusque 18h30, avec des départs échelonnés possibles à partir de 16h30.

Les enfants participent à des activités de loisirs calmes et libres (coloriages, lectures, puzzles, jeux de société ...)

Accueil du soir en  
Maternelle & en  
Primaire

17h00 > 18h00

## **AIDE AUX DEVOIRS**

**Après l'école, une aide aux devoirs est proposée pour les élèves du CP au CM2 deux fois par semaine : les lundis et jeudis.**

Les enfants bénéficient d'un temps d'accompagnement aux leçons dispensé par du personnel qualifié.

Étude dans les classes  
de l'école primaire

7h30 > 18h00

## **ACCUEIL DU MERCREDI**

**L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis en période scolaire**

L'accueil fonctionne soit à la journée ou à la ½ journée (matin ou après-midi)

Un repas fourni par les parents peut-être pris sur place.

Les enfants participent à des activités de loisirs et sont encadrés par du personnel qualifié.

Le matin, possibilité d'amener votre enfant entre 7h30 et 9h00.

Au midi départ à 12h et retour à 13h30.

Le soir, des départs échelonnés sont possibles à partir de 17h00 et jusque 18h.

**PAS DE DÉPART, NI D'ARRIVÉE POSSIBLES EN DEHORS DE CES HORAIRES**

Accueil dans les  
garderies primaire &  
maternelle

# ALSH 2022/2023

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES\*



## SEPTEMBRE 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

## OCTOBRE 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## NOVEMBRE 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

## DÉCEMBRE 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## JANVIER 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## FÉVRIER 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

## MARS 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## AVRIL 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## MAI 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## JUIN 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

## JUILLET 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## AOÛT 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Période d'inscription ALSH

Fin d'inscription ALSH

Périodes ALSH ouverts

Vacances scolaires SANS ALSH

Jours fériés ou fermeture week-end

\*Ce calendrier est un prévisionnel, il est donné à titre indicatif sous réserve de modifications ultérieures

# INSCRIPTIONS



Les différentes inscriptions sont à rendre :

**AU PLUS TARD**

**le vendredi 20 août 2022 en Mairie**

*(avec les paiements pour celles et ceux qui n'utilisent pas le portail "BL-Enfance")*



**Cantine, Garderie, Accueil du mercredi et Aide aux devoirs  
INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**



Afin de **pouvoir bénéficier** des **tarifs dégressifs** et de **l'aide du CCAS**, vous devrez impérativement **joindre à votre inscription votre quotient familial et votre numéro d'allocataire**

## **! Vérifiez que vous n'avez rien oublié**

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire (une fiche par enfant, merci de reproduire celle qui vous est fournie)
- Inscription cantine pour le mois de septembre 2022
- Inscription accueil du mercredi pour le mois de septembre 2022
- Inscription garderie
- Inscription à l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2022/2023
- Copie droit et paiement de la CAF où apparait votre quotient familial

## **HORAIRES D'ÉTÉ 2022**

**Du lundi 11 juillet au vendredi 26 août 2022 inclus**

**Les bureaux de la mairie seront ouverts au public**

**Les lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi de 8H30 à 12H00**

# TARIFS 2022/2023



## CANTINE

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS EN EUROS	
1	de 0 à 369 €	<del>2,65€</del>	1,46 €*
2	de 370 à 499 €	<del>2,65€</del>	1,59 €*
3	de 500 à 600 €	<del>2,84€</del>	1,99 €*
4	de 601 à 700 €	<del>2,95€</del>	2,36 €*
5	de 701 à 736 €	<del>2,95€</del>	2,36 €*
6	de 737 à 900 €	3,35 €	
7	de 901 à 1143 €	3,58 €	
8	> à 1144 €	3,79 €	
Extérieur	/	4,08 €	

## AIDE AUX DEVOIRS

TARIF AU MOIS	VENDEVILLOIS	EXTÉRIEUR
<b>LE LUNDI ET LE JEUDI</b>	10,00 €	10,00 €

### AIDE DU CCAS

Le Centre Communal accorde une aide aux tranches 1, 2, 3, 4 et 5

Tranche 1 : -45%, Tranche 2 : -40%, Tranche 3 : -30%, Tranche 4 : -20% et Tranche 5 : -20%

\*Prix avec l'aide du CCAS

## GARDERIE

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR
1	de 0 à 369 €	<del>0,37€</del> 0,20 €*	<del>0,50€</del> 0,28 €*
2	de 370 à 499 €	<del>0,67€</del> 0,40 €*	<del>0,90€</del> 0,54 €*
3	de 500 à 600 €	<del>0,90€</del> 0,63 €*	<del>1,20€</del> 0,84 €*
4	de 601 à 700 €	<del>0,97€</del> 0,78 €*	<del>1,30€</del> 1,04 €*
5	de 701 à 736 €	<del>1,05€</del> 0,84 €*	<del>1,40€</del> 1,12 €*
6	de 737 à 900 €	1,12 €	1,50 €
7	de 901 à 1143 €	1,20 €	1,60 €
8	> à 1144 €	1,27 €	1,70 €
Extérieur	/	1,27 €	1,70 €

## ACCUEIL DU MERCREDI

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE
1	de 0 à 369 €	<del>1,90€</del> 1,05 €*	<del>3,80€</del> 2,09 €*
2	de 370 à 499 €	<del>1,90€</del> 1,14 €*	<del>3,80€</del> 2,28 €*
3	de 500 à 600 €	<del>2,90€</del> 2,03 €*	<del>5,80€</del> 4,06 €*
4	de 601 à 700 €	<del>3,80€</del> 3,04 €*	<del>7,60€</del> 6,08 €*
5	de 701 à 736 €	<del>3,80€</del> 3,04 €*	<del>7,60€</del> 6,08 €*
6	de 737 à 900 €	4,20 €	8,40 €
7	de 901 à 1143 €	4,60 €	9,20 €
8	> à 1144 €	5,00 €	10,00 €
Extérieur	/	5,55 €	11,10 €

# RESTAURANT SCOLAIRE



## 1 - FONCTIONNEMENT

Les enfants du groupe scolaire Alain Decaux, scolarisés à la journée peuvent bénéficier du service "cantine".

Les repas sont réalisés par un traiteur et la gestion du restaurant ainsi que le service, par le personnel municipal.

## 2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

**L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".**

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échus.

Les tarifs sont établis avec le Quotient Familial.

## 3 - VIE A LA CANTINE

Les enfants sont pris en charge, dès la sortie des classes, par le personnel chargé de la surveillance qui procède à un appel.

Les enfants se lavent les mains et sont amenés à la salle du restaurant.

**Les enfants portant des appareils dentaires doivent disposer de boîtes pour les ranger pendant le repas.**

Le personnel municipal veillera à ce que les repas soient pris dans une ambiance conviviale et s'assurera que les enfants prennent le temps de goûter à chaque plat et manger sans précipitation.

Les enfants de maternelle sont servis par le personnel communal à table tout en favorisant l'autonomie au fil de l'année.

Les élèves du CP au CM2 sont autonomes grâce au self mis en place.

Le restaurant et la cour de récréation sont des lieux de détente, malgré tout les enfants doivent y respecter des règles de bonnes conduites et de politesse.

### Présences / Absences

**Attention, en cas d'absence, vous devrez le signaler en Mairie (tél : 06.47.39.26.04)**

**Le repas du premier jour d'absence sera facturé**

Seuls les repas ayant été décommandés la veille seront déduits sur présentation d'un justificatif, les autres seront dus.

Pour le bon fonctionnement du service, nous ne pouvons accepter des présences en cantine signalées le jour-même.

# GARDERIE PÉRISCOLAIRE



## 1 - FONCTIONNEMENT

**La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir de 7h30 et jusque 18h30 (goûter fourni par la mairie)**

Après 18h30, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir le personnel au 06.70.94.76.11, afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h30, seront réclamés aux parents. Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

## 2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échu.

Les tarifs sont établis avec le Quotient Familial.

Tout **changement de situation** devra être **immédiatement signalé en Mairie** (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...).

En cas de garderie occasionnelle, pour accueillir au mieux vos enfants, il est vivement recommandé de les inscrire au préalable.

## 3 - VIE A LA GARDERIE

Les enfants sont accueillis dans leurs garderies respectives par les agents communaux et les animateurs dès 7h30 et jusque 18h30. Le soir, ils profitent d'un temps de convivialité autour d'un goûter fourni par la commune.

Les enfants ont la possibilité de choisir des activités en autonomie, proposées par les animateurs. Ils sont disponibles et à l'écoute de chaque enfant pour permettre un accueil individualisé : discussion jeux, lecture, jeux de société.

Un échange avec les parents sera privilégié lors du départ de l'enfant.

Les garderies sont des lieux de détente, malgré tout les enfants doivent y respecter des règles de bonnes conduites et de politesse.

# ACCUEIL DU MERCREDI



## 1 - FONCTIONNEMENT

Nous accueillons vos enfants de 7h30 à 18h00 dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Garderie primaire et maternelle)

L'accueil fonctionne soit à la journée ou à la ½ journée (matin ou après-midi)

Un repas fourni par les parents peut-être pris sur place. Un four à micro-ondes et des frigos sont mis à disposition. (Merci de fournir un repas adapté et facile à prendre pour votre enfant)

### HORAIRES :

- **7h30 - 9h00 | Garderie (accueil échelonné)**
- **9h00 - 12h00 | ½ journée matin**
- **12h00 - 13h30 | Repas**
- **13h30 - 17h00 | ½ journée après-midi**
- **17h00 - 18h00 | Garderie (départ échelonné)**

PAS DE DÉPART, NI D'ARRIVÉE POSSIBLES EN DEHORS DE CES HORAIRES

Après 18h00, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir le personnel au 06.70.94.76.11, afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h00, seront réclamés aux parents. Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

## 2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échus.

Les tarifs sont établis avec le Quotient Familial.

Tout **changement de situation** devra être **immédiatement signalé en Mairie** (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...).

### 3 - VIE A L'ACCUEIL DU MERCREDI

Arrivée échelonnée des enfants entre 7h30 et 9h pour la garderie.

Les enfants sont en temps libre, ils peuvent jouer à des jeux calmes en autonomie ou avec un animateur, lire un livre... C'est également un moment d'échanges avec les parents, les animateurs récupèrent les plats pour les mettre dans réfrigérateurs et notent les présences.

De 9h00 à 12h00, les enfants participent à différentes activités en lien avec un thème choisi en début de période.

*(Un planning d'activité est réalisé et diffusé sur chaque période, de vacances à vacances.)*

Les animateurs proposent des activités variées, sportives, manuelles, culinaires, des grands jeux, des séances de lecture et de découverte à la médiathèque...

Lors du temps du repas, des départs ou arrivées sont possibles à 12h et 13h30.

Pour les enfants qui prennent le repas sur place, les animateurs réchauffent les repas apportés par les parents et mangent en gardant les mêmes rituels que lors du temps de cantine (lavage des mains, bavoirs...)

Après le repas, les animateurs proposent un temps de repos pour favoriser la digestion des enfants.

Les enfants qui font la sieste iront dans le dortoir avec un animateur, et les autres profiteront d'un temps calme. (musique douce, lecture, jeu de société, activité manuelle, relaxation...)

Après le temps calme et la sieste, les enfants participeront à un temps d'activités diverses, toujours en lien avec le thème de la période.

Les enfants profitent d'un temps de convivialité autour d'un goûter fourni par la commune.

Départ des enfants à 17h et début de la garderie qui se termine à 18h.

L'accueil du mercredi est un lieu de détente, malgré tout les enfants doivent y respecter des règles de bonnes conduites et de politesse.

# AIDE AUX DEVOIRS



## 1 - FONCTIONNEMENT

Afin de donner aux élèves du groupe scolaire Alain Decaux toutes les chances de réussite dans leur scolarité, la commune a décidé de mettre en place un service d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2).

Cette aide aux devoirs aura lieu deux fois par semaine durant une heure dans les classes de l'école et sera assurée par du personnel qualifié.

## 2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".

Le paiement peut s'effectuer soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échus.

Tout changement de situation devra être immédiatement signalé en Mairie (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...).

## 3 - VIE A L'AIDE AUX DEVOIRS

Cette aide aux devoirs aura lieu les lundis et jeudis.

Il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

Horaires :

- LE LUNDI de 17h00 à 18h00
- LE JEUDI de 17h00 à 18h00

- **AVANT 17H00 : L'enfant sera en garderie** : Les enfants seront accompagnés de la garderie primaire à la salle de classe. (La garderie vous sera facturée en supplément)

- **APRÈS 18H00 :**

- L'enfant peut partir seul si l'autorisation a été donnée lors de l'inscription
- Seuls les parents ou les personnes désignées lors de l'inscription peuvent venir chercher leur enfant
- L'enfant retournera en garderie.

# VIE PÉRISCOLAIRE

## CONTACTS



### COMMISSION ÉCOLE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, PETITE ENFANCE ET CME

**Christelle DELEPLACE**, Adjointe à la petite enfance, aux affaires périscolaires et extra scolaires, CME

Mme DELEPLACE est disponible sur rendez-vous, veuillez-vous adresser en Mairie.

- **Brigitte MAINGUET**, Conseillère déléguée
- **Guillaume LIETARD**, Adjoint
- **Théo VANENGELANDT**, Conseiller municipal
- **Sylvaine DELVOYE**, Conseillère municipale

### CONTACTS :

○ **GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX**

**Directeur : Guillaume VICHERY**

rue du Guet, 59175 VENDEVILLE - Téléphone : 06 07 98 80 34 | mail : ce.0592432y@ac-lille.fr

**Coordinatrice Périscolaire : Lucie VERSTRAETE**

○ **RESTAURANT SCOLAIRE** : Téléphone : 06 70 94 76 11 | *entre 12h et 13h30*

○ **GARDERIE** : Téléphone : 06 70 94 76 11 | *de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30*

○ **ACCUEIL DU MERCREDI** : Téléphone : 06 70 94 76 11 | *de 7h30 à 18h00*

## **MAIRIE DE VENDEVILLE**

Hôtel de Ville | 7 rue du Guet 59175 Vendeville

Téléphone : 06.47.39.26.04 | services.administratifs@mairiedevendeville.fr

### **Horaires d'ouverture au public**

du Lundi au vendredi | 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Le Samedi\* | de 8H30 à 12h00

*\* Durant les vacances scolaires, la Mairie sera fermée le samedi matin*

